

Notre mission :
vous conseiller
et vous assurer

Économies d'impôts pour tous !



Les informations figurant sur le présent dépliant ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la société.

Baloise Vie Luxembourg S.A.
23, rue du Puits Romain, Bourmicht
L-8070 Bertrange
Tél. (+352) 290 190 777
info@baloise.lu

1810

Article 111

Jusqu'où aller pour en profiter au maximum ?

Article 111 LIR pour tous les produits

Montants maxima déductibles

Contribuable	Sans conjoint	Avec conjoint
sans enfant	672 EUR	1344 EUR
avec 1 enfant	1 344 EUR	2 016 EUR
avec 2 enfants	2 016 EUR	2 688 EUR
avec 3 enfants	2 688 EUR	3 360 EUR
avec 4 enfants	3 360 EUR	4 032 EUR
+ par enfant supplémentaire	+ 672 EUR	+ 672 EUR

Article 111 LIR pour l'assurance « Solde restant dû » à prime unique⁽¹⁾

Montants maxima déductibles

Contribuable	Jusqu'à l'âge de 30 ans accomplis	Majoration par année accomplie de 31 à 49 ans	50 ans et plus
sans enfant	6 000 EUR	480 EUR	15 600 EUR
avec 1 enfant	7 200 EUR	576 EUR	18 720 EUR
avec 2 enfants	8 400 EUR	672 EUR	21 840 EUR
avec 3 enfants	9 600 EUR	768 EUR	24 960 EUR
avec 4 enfants	10 800 EUR	864 EUR	28 080 EUR

(1) Pour couvrir l'acquisition du domicile principal.

En cas de contribuables imposés collectivement, chacun a droit aux majorations du plafond, sous réserve que les majorations pour enfants à charge soient imputées uniquement sur un seul des deux contribuables.

Loi concernant l'impôt sur le revenu

Loi modifiée du 4 décembre 1967

Quels produits pour en profiter ?

Produits	Article 111 LIR	Article 111bis LIR
RC Drive	✓	✗
RC Vie privée	✓	✗
B Safe	✓	✗
Temporaire décès	✓	✗
Solde restant dû	✓	✗
Life PLAN ⁽²⁾	✓	✗
Kid's PLAN ⁽²⁾	✓	✗
Pension PLAN	✗	✓

(2) Durée minimale de 10 ans et garantie décès complémentaire indispensable.

Article 111bis

Pension Plan LA solution « Prévoyance-vieillesse »

• 3 200 EUR pour toutes et tous uniquement si le contrat :

- › dure au minimum 10 ans
- › se termine après les 60 ans de l'assuré
- › se termine avant les 75 ans de l'assuré

et que l'assuré, le preneur d'assurance et le bénéficiaire au terme soient une seule et même personne.

Exemples

› Une personne isolée sans enfant

Revenu annuel	60 000 EUR
<i>Sans profiter des avantages existants</i>	
Impôt dû	10 424 EUR

En profitant des avantages liés aux assurances

- Article 111 672 EUR
- Article 111bis 3 200 EUR

Impôt dû recalculé	9 005 EUR
--------------------	-----------

Gain 1 419 EUR

Soit un retour sur les primes versées de 36,65%

› Un couple marié avec deux enfants à charge

Revenu annuel	100 000 EUR
<i>Sans profiter des avantages existants</i>	
Impôt dû	11 497 EUR

En profitant des avantages liés aux assurances

- Article 111 2 688 EUR
- Article 111bis 6 400 EUR

Impôt dû recalculé	8 700 EUR
--------------------	-----------

Gain 2 797 EUR

Soit un retour sur les primes versées de 30,78%